CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement no. 010-2024 intitulé:

RÈGLEMENT NO. 010-2024

Règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, 3e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 10e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA Greffière